



Conditions d'utilisation et de réservation

- Les horaires de réservation sont du Lundi au Dimanche de 9h à 21h (attention ces horaires peuvent être modifiés selon l'organisation d'évènements tels que cours collectif, tournois, etc)
- Les créneaux ont une durée unique de 1h30
- Les créneaux seront disponibles deux semaines à l'avance excepté le mardi, mercredi et jeudi sur la piste n°2 afin de mettre à disposition des créneaux libres pour la découverte.
- Deux réservations en cours maximum, il faut attendre que l'une d'elle soit terminée afin de pouvoir réserver un nouveau créneau.
- Possibilité aux adhérents de réserver sur un créneau non-adhérent si celui-ci est toujours disponible 48h à l'avance
- Possibilité d'inviter des joueurs extérieurs au VPC avec un système de tickets. Cette possibilité d'invitation concerne uniquement les licenciés au Vindry Padel Club.
- Important : votre numéro d'adhérent et de licence sont strictement personnels et ne doivent jamais être communiqués à un tiers.
- **Le Vindry Padel Club se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'utilisation de Ten'up et des infrastructures, d'avertir l'adhérent et de prendre les dispositions qu'il jugera adaptées en cas de manquement répété aux règles de cette charte (exclusion temporaire ou définitive).**
- Pour cette première année de fonctionnement, des évolutions régulières auront lieu. En fonction du nombre d'adhérent et de vos disponibilités, vous ne pourrez peut-être pas jouer toutes les semaines, merci de votre indulgence.

MISE À DISPOSITION DE CRÉNEAUX GRATUITS POUR LA DÉCOUVERTE DU PADEL

Le VPC et la Mairie sont engagés avec l'Agence National du Sport afin de mettre à disposition des créneaux gratuits libres les Mardis et Jeudis de 9h à 16h30 ainsi que le Mercredis de 9h à 21h sur le cours numéro 2 (Terrain de gauche) dans le but de faire découvrir la pratique du Padel. Comme pour tout adhérent, les réservations de ces créneaux se feront uniquement via le site internet ou l'application de Ten'up.